

---

## PEDAGOGIE

---

### AUTOUR DE L'ECOLE

---

#### A propos du Bureau Central

Tandis que dans certain quartier l'on trouve les questions posées par le Bureau Central trop faciles, dans d'autres milieux, l'on se plaint de la sévérité des examinateurs. Plusieurs lettres reçues depuis juin dernier nous ont convaincu que nombre de personnes absolument sincères sont d'avis que les questions du Bureau, notamment celles d'arithmétique, sont trop difficiles. Nous n'avons pas mission de défendre le Bureau. Mais puisque l'on nous demande notre avis, nous allons dire bien franchement ce que nous pensons en la matière. En moyenne, les deux tiers des aspirantes au brevet de capacité réussissent aux examens du Bureau. Ce qui prouve que les questions sont à la portée du grand nombre. Si elles étaient réellement trop difficiles, personne, ou à peu près, n'y répondrait avec succès. Pour la seule raison qu'un tiers plus ou moins des aspirantes échouent chaque année, il n'y a pas à déduire de là que *les questions posées par le Bureau dépassent de beaucoup le degré fixé par le programme*. Le Bureau actuel a pour mission de distinguer parmi les personnes qui se soumettent à ses examens, celles qui possèdent le minimum de connaissances exigées par la loi. Certes, des aspirantes très bien préparées échouent parfois : n'est-ce pas là de ces malheurs qui arrivent devant tous les bureaux d'examineurs.

#### Ecoles Normales vs. Bureau Central

Maintenant que notre province possède plusieurs écoles normales, quelques uns des nôtres se demandent si le temps n'est pas arrivé d'abolir le Bureau central. Nous reconnaissons bien que, règle générale, l'élève diplômé d'une école normale possède une formation supérieure à l'aspirant qui a obtenu un brevet du Bureau sans prouver ses aptitudes pédagogiques. Là n'est point la question. Il faut tenir compte de la *nécessité*, qui reste toujours un facteur important quand il s'agit de résoudre un problème social.

Or, quelque bonne volonté qu'apportent nos écoles normales dans l'accomplissement de leur tâche, elles ne peuvent guère diplômer, à bon escient, plus de cinq cents élèves par année ; et c'est là un chiffre maximum, supposant que toutes les écoles normales nouvellement établies sont en opération, et que tous les normaliens et normaliennes se livrent, du premier au dernier, à l'enseignement public.